APPEL D'OFFRES
Évaluation de la gouvernance de la FCFA

Date d'émission : vendredi 30 octobre 2026
Date de clôture : lundi 9 novembre 2026

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada sollicite des propositions de firmes d'expertises-conseils afin d'évaluer le fonctionnement de ses structures de gouvernance, et d'émettre des recommandations afin d'améliorer leur fonctionnement pour les prochaines années.

Les propositions doivent être transmises à Alain Dupuis, directeur général de la FCFA du Canada, à l'adresse adupuis@fcfa.ca. Les firmes intéressées par ce mandat sont invitées à soumettre une proposition au plus tard le 9 novembre 2026.

À propos de la FCFA

Créée en 1975, la FCFA est la voix nationale de 2,8 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires. Elle a pour objectif de promouvoir la vitalité et le dynamisme des communautés francophones et acadiennes et de veiller à leur développement et à leur épanouissement. Interlocutrice principale du gouvernement du Canada en francophonie canadienne, elle est aussi leader du dossier de l'immigration francophone au sein des collectivités qu'elle représente. Elle regroupe 24 membres et est chef de file d'un réseau de concertation de plus de 450 organismes et institutions partout au pays.

À propos du projet

En 2022, la FCFA du Canada s'est dotée d'une nouvelle structure de gouvernance, axée sur les meilleures pratiques en vigueur au sein des OSBL canadiennes. Selon les règlements administratifs de la FCFA, cette nouvelle structure doit être évaluée après 5 ans de fonctionnement, afin d'en évaluer l'efficacité et l'efficience, la satisfaction des membres et des équipes de la FCFA, et proposer des recommandations au conseil d'administration.

Mandat et livrables

La firme retenue devra :

- Offrir au réseau de la FCFA une formation sur la bonne gouvernance le 28 novembre, en personne à Ottawa;
- Produire une analyse sommaire du modèle de gouvernance de la FCFA, portant sur son fonctionnement général et sa conformité aux bonnes pratiques en la matière;
- Mener un sondage afin de mesurer la satisfaction des membres de la FCFA à l'égard de la structure de gouvernance actuelle;
- Réaliser des entrevues semi-dirigées auprès de membres, de membres du conseil d'administration, de partenaires clés et de membres du personnel de la FCFA afin d'éclairer la démarche;
- Tenir quelques séances de discussion virtuelles avec des groupes témoins;
- Présenter les constats préliminaires et des pistes de recommandation aux membres de la FCFA le 26 ou le 27 février, en personne à Ottawa, et recueillir leurs commentaires et suggestions ;
- Remettre au conseil d'administration un rapport de recommandations comprenant des mesures visant à renforcer la gouvernance ainsi que, s'il y a lieu, des propositions de modification aux règlements administratifs de la FCFA en vue d'une assemblée générale extraordinaire qui aurait lieu au printemps 2027.

Modalités de soumission des propositions

- Une brève présentation de la firme, comprenant son année de création, la composition de son équipe et ses principaux projets réalisés;
- La méthodologie proposée pour mener l'évaluation de la gouvernance;
- Un plan de travail couvrant la période allant du début du mandat jusqu'à sa finalisation au printemps 2027;
- Un budget détaillé présentant l'ensemble des coûts avant taxes;
- Deux références de clients pour lesquels la firme a réalisé des mandats d'envergure comparable.

Critères de sélection

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Coût et rapport qualité-prix;
- Qualité et pertinence de la méthodologie proposée;
- Expérience et expertise de la firme en matière de gouvernance;
- Conformité aux exigences du présent appel d'offres;
- Réalisme et pertinence du calendrier proposé.

Droit à l'attribution

La FCFA se réserve le droit d'accepter ou décliner toute soumission, d'attribuer plus d'un contrat ou de ne pas en attribuer du tout, et ce dans le meilleur intérêt de l'organisme et du projet. Tout contrat attribué en relation avec cet appel de propositions incorporera les exigences et spécifications mentionnées dans l'appel de propositions ainsi que le contenu de la soumission du soumissionnaire, tel qu'accepté par l'organisme.

Les soumissionnaires qui entreprennent le processus d'appel de propositions le font sans aucune attente de compensation financière pour le temps investi dans la création de leur soumission. La FCFA se réserve par ailleurs, le droit de modifier le présent appel de propositions ou d'ajouter des éléments à son contenu, auquel cas, les soumissionnaires seront préalablement informés. Tout matériel produit dans le cadre de ce projet appartient exclusivement à la FCFA.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec Alain Dupuis, à adupuis@fcfa.ca.